

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mai 2024

**ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)**

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 3647

présenté par
Mme Thomin

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 19, insérer l'alinéa suivant :

« 16° La protection des consommateurs en matière d'alimentation. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à inscrire la protection des consommateurs en matière d'alimentation dans la notion de souveraineté alimentaire et agricole.